



N° 0959 /OC/DG

## DECISION

La Présidente Directrice Générale de l'Office des Céréales,

Vu le décret-loi n° 62-10 du 3 avril 1962 portant création d'un office des céréales, ratifié par la loi n° 62-18 du 24 mai 1962 tel que modifié et complété par le décret-loi n° 70-7 du 26 septembre 1970 ratifié par la loi n° 70-47 du 20 novembre 1970, tel que modifié par la loi n° 86-67 du 16 juillet 1986,

Vu le décret n° 2002-1197 du 21 mai 2002 fixant l'organigramme de l'Office des Céréales,

Vu les recommandations du Chef de projet accompagnant l'Office des Céréales à la mise en place d'un système de management de la qualité ISO 9001,

Vu l'engagement de la Direction Générale à entreprendre une démarche de pilotage par les processus pour atteindre les objectifs de performance,

Vu que l'Office des Céréales est certifié ISO 9001 pour la période allant du 29 janvier 2023 au 28 janvier 2027,

Vu que l'audit de Suivi du Système de Management de la Qualité (ISO 9001 :2015) est prévu pour le mois de décembre 2024,

## DECIDE

**Article 1 :** Il est désigné des Pilotes et des Co-Pilotes Processus ayant pour rôle de :

- Assurer l'élaboration de la documentation relative à chaque processus ;
- Lancer l'application de la documentation relative à chaque processus à la suite de son approbation par la Direction Générale ;
- Calculer les indicateurs de performance relatifs à chaque processus à la suite de la mise en œuvre de la documentation ;
- Assurer l'élaboration et la mise en œuvre de la documentation relative à chaque processus.



**Article 2 : Sont nommés Pilotes, Mesdames et Messieurs :**

<b>BOUTHEINA BELKAHIA</b>	: Responsable Management Qualité (MAN)
<b>WISSEM MAAOUI</b>	: Achat des Céréales Importées (ACI)
<b>HEDIA TOUMI</b>	: Maintenance et Sécurité (MS)
<b>EMNA MAHJOUBI</b>	: Achat des Céréales Locales (ACL)
<b>AMEL SARSAR</b>	: Achats Divers (ADV)
<b>FADHEL ZOUAOUI</b>	: Vente des Céréales (VNC)
<b>MONIA GHODHBANE</b>	: Gestion de la Logistique (GLOG)
<b>KARIM SASSI</b>	: Gestion des Ressources Humaines (GRH)
<b>SOFIENE KOUBAA</b>	: Développement et Qualité des Céréales (DVQ)
<b>RIADH BEN BRAHIM</b>	: Gestion du Système d'Informations (GSI)
<b>TAHAR FRAJ</b>	: Exploitation des Silos de l'Office des Céréales (EXO)
<b>ABDELWAHED TIZAOUI</b>	: Exploitation par les Promoteurs privés des silos en location par l'Office des Céréales (EXP)

**Article 3 : Sont nommés Co-Pilotes de Processus, Mesdames et Messieurs :**

<b>MALEK OUERHANI</b>	: Achats Divers (ADV)
<b>LINDA TRABELSI</b>	: Vente des Céréales (VNC)
<b>NADIA FERSI</b>	: Développement et Qualité des Céréales (DVQ)
<b>ASMA LASSOUED</b>	: Gestion du Système d'Informations (GSI)
<b>MALEK BEN MECHLIA</b>	: Maintenance et Sécurité (MS)
<b>MOHAMED BENNOUR</b>	: Maintenance et Sécurité (MS)
<b>ILIES EL KARMA</b>	: Exploitation des Silos de l'Office des Céréales (EXO)

**Article 4 :** Chaque Pilote de Processus est responsable du déploiement, au sein de son processus, des objectifs issus de la politique qualité ainsi que des orientations stratégiques de l'Office des Céréales.

**Article 5 :** La présente décision annule et remplace la décision n°0551 du 30 aout 2023. 

 **LA PRESIDENTE DIRECTRICE GENERALE**

La Présidente Directrice Générale  
De L'Office des Céréales

**SALWA BEN HADID EP. ZOUAR**

